

CONGO (1940-1963)

Fracture et Conséquences

© L'Harmattan, 2011
5-7, rue de l'Ecole polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-55219-7
EAN : 9782296552197

André-Bernard ERGO

CONGO (1940-1963)

Fracture et Conséquences

L'Harmattan

Du même auteur, aux éditions l'Harmattan.

Des Bâtisseurs aux Contempteurs du Congo belge.
L'odyssée coloniale. (2005)

L'Héritage de la Congolie.
Naissance d'une nation en Afrique centrale. (2007)

Congo belge.
La colonie assassinée. (2009)

Celui qui rame dans le sens du courant fait rire les crocodiles.

Proverbe africain.

Le devoir de mémoire doit respecter les deux règles de Cicéron :

- *ne rien dire de faux,*
- *oser dire ce qui est vrai*

De Oratio II XV 62.

Le mensonge donne des fleurs, mais pas de fruits.

Proverbe haoussa. Niger.

Études Africaines

Collection dirigée par Denis Pryen et François Manga Akoa

Dernières parutions

Théodore Nicoué GAYIBOR, *Sources orales et histoire africaine*, 2011.

Jean-Christophe BOUNGOU BAZIKA, *Entrepreneuriat et innovation au Congo-Brazzaville*, 2011.

Papa Momar DIOP, *Guide des archives du Sénégal colonial*, 2011.

Pius NGANDU Nkashama, *Guerres africaines et écritures historiques*, 2011.

Alphonse AYA, *La fonction publique congolaise. Procédures et pratiques*, 2011.

Dieudonné MEYO-ME-NKOGHE, *Les Fang aux XIX^e et XX^e siècles*, 2011.

Mohamed Lamine GAKOU, *Quelles perspectives pour l'Afrique?*, 2011.

Olivier LOMPO, *Burkina Faso. Pour une nouvelle planification territoriale et environnementale*, 2011.

Hamidou MAGASSA, *Une autre face de Ségou. Anthropologie du patronat malien*, 2011.

Mohamed Lemine Ould Meymoun, *La Mauritanie entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire*, 2011.

Marc Adoux PAPE, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, 2011.

Claudine-Augée ANGOUE, *L'indifférence scientifique envers la recherche en sciences sociales au Gabon de Jean Ferdinand Mbah*, 2011.

B. Y. DIALLO, *La Guinée, un demi-siècle de politique, 1945-2008*, 2011.

Ousseini DIALLO, *Oui, le développement est possible en Afrique*, 2011.

Walter Gérard AMEDZRO ST-HILAIRE, PhD, *Gouvernance et politiques industrielles. Des défis aux stratégies des Télécoms d'État africains*, 2011.

Avant Propos

Dans l'Antiquité, les premières créations de colonies furent le fait des peuples méditerranéens qui éprouvaient le besoin ou le désir d'occuper des terres nouvelles, qu'elles soient habitées ou non. Expliquer l'histoire de cette manière en faisant de la Méditerranée le centre du monde c'est ignorer les grandes civilisations qui ont germé ici et là sur tous les continents bien avant celles de la Méditerranée, qui ont colonisé des régions voisines et qui nous ont laissé des témoignages écrits évidents. La Mésopotamie, l'Inde, la Chine et probablement les Amériques ont connu des civilisations qui pratiquaient des écritures et l'usage des chiffres bien avant les civilisations méditerranéennes, lesquelles s'en sont d'ailleurs largement inspirées.

Si l'on peut dire avec H. Piéron¹ que le langage caractérise l'Homme, on doit ajouter que, dans l'esprit des Européens du XVe siècle, c'est l'écriture qui fait le civilisé. Remarque essentielle, l'écriture est née de la volonté de fixer la pensée, de la conserver et de la transmettre ; en un mot de défier le temps. L'écriture et le chiffre permettent d'accéder à l'ensemble du monde de la pensée, mais aussi d'ordonner et d'organiser celui-ci, de le nourrir et de l'élargir indéfiniment. Le langage par contre permet surtout la communication, l'établissement de rapports d'après des codes préétablis, c'est l'expression de la pensée. Il a très peu de prise sur le temps. Par la conjonction du langage et de l'écriture, qui ensemble permettent la réflexion et l'étude, l'homme peut accéder à la formation sociale et intellectuelle qu'on appelle la culture qui, lorsqu'elle s'élargit à l'universalité, devient la civilisation. Il peut donc y avoir plusieurs formes de culture et de civilisation mais aucune n'échappe à l'écriture et aux nombres. Elles peuvent avoir des rayonnements intellectuels et matériels différents mais toutes doivent avoir impérativement le droit naturel comme socle. Dans l'Antiquité les non civilisés s'appelaient les barbares ce qui voulait dire les étrangers ; dès le début de la colonisation européenne, les indigènes d'un pays

¹ H. Piéron. *L'Homme, rien que l'Homme.*

non civilisé sont appelés les sauvages, c'est-à-dire les êtres de la forêt, les hommes des silvas.

L'intelligence n'a rien à voir de prime abord avec la culture ou la civilisation ; c'est la capacité de résoudre par la pensée des problèmes nouveaux, mais aussi la faculté de s'adapter de manière rapide et rationnelle à des circonstances modifiées. On peut donc être très intelligent et non civilisé.

Toutes ces notions évoquées de manière succincte sont importantes lorsqu'on parle de la colonisation, qui est le fait d'occuper des territoires (où vivent des gens), mais surtout d'y établir un type d'autorité de manière permanente. Cependant l'essence du mot colonie est toute différente ; le colon, à l'origine, est un cultivateur ou un exploitant agricole. Dans l'acception de l'établissement d'une autorité, on comprend de suite que la colonisation des pays de l'Afrique du Nord, où il existe déjà une culture, sera différente, dans sa nature et ses objectifs, de la colonisation des régions au sud du Sahara, où l'écriture n'existe pas. Dans le premier cas, on impose une nouvelle culture à une culture préexistante, qu'on suppose inférieure, avec des risques de conflits ou de confusion. Dans le second on introduit une culture créée et établie autre part pour d'autres peuples.

Lorsque les Belges sont arrivés en Afrique centrale, ils ont de suite été confrontés à d'importants problèmes de communication aggravés par le fait que l'occupation du territoire entier, où 200 langues étaient parlées, s'est réalisée en relativement peu de temps. Beaucoup de conflits sont nés de cette difficulté de communication. Il a fallu, dans toutes ces langues, faire le choix des quelques principales qui étaient comprises par le plus grand nombre des autres, le plus souvent pour des raisons de contacts et d'échanges commerciaux. C'est ainsi que 4 langues ont émergé et ont été choisies : le tshiluba, le bakongo, le swahili et le lingala. Le problème était simplifié mais pas résolu. Des lexiques ont dû être créés et des syntaxes ont dû être découvertes d'abord, comprises, étudiées et structurées ensuite avant de pouvoir passer de la langue parlée au phonétisme. Il faut reconnaître que ce sont les missions qui ont fait la majeure partie de ce travail, mais il faut reconnaître également que la toute grande majorité des pionniers et de ceux qui les ont suivis se sont fait un point d'honneur de parler une

de ces langues alors que la langue administrative imposée était celle de la métropole et de la diplomatie à l'époque, le français. C'est une première particularité de la colonisation belge et, il est très important de le souligner car c'est un fait unique dans l'histoire des colonisations d'initiative européenne.

On imagine mal aujourd'hui l'effort qui a dû être produit pour former des pédagogues européens aux langues et aux mentalités coutumières africaines, lesquels ont dû former ensuite des enseignants congolais avec pour objectif final la formation d'une grande proportion de la population à la lecture, à l'écriture et au calcul.

Le premier enseignement a été donné en langue vernaculaire mais la lecture, l'écriture et le calcul y occupaient une place prépondérante. C'est la première fois que des mots et des pensées bantous étaient associés à des signes graphiques et pouvaient assurer, autrement que par la parole, leur conservation et leur transmission. La voie était timidement ouverte vers l'émergence et le rayonnement possibles d'une culture bantoue, préservée par l'écriture et transmissible autrement que par voie orale.

C'est un aspect éminemment positif de la colonisation qu'on mentionne rarement, pour ne pas dire jamais, alors que la masse de la population congolaise qui avait reçu cette formation fut, dans des proportions élevées, nettement plus importante que celles des autres colonies, anglaises ou françaises.

La connaissance de la langue française, parlée et écrite, intervenait plus tard pour ceux qui devaient avoir des contacts avec l'administration ou pour ceux qui devaient utiliser les nombreux mots techniques qui n'existaient pas dans les langues locales.

Une autre caractéristique de la colonisation belge fut d'avoir conservé le droit coutumier, pour les conflits mineurs, de telle sorte que les personnes jugées l'étaient dans leur propre langue par les notables de leur clan. Par contre les expatriés relevaient tous de la justice écrite, de laquelle relevaient également les autochtones coupables de délits graves. La justice écrite y fut fondée sur le droit civil qui est d'application en Belgique ; elle épousa donc l'esprit du Code civil Napoléon, lequel détermine le statut des personnes, celui des biens et celui des relations entre les personnes privées.

Certains conflits avec les expatriés d'origine anglo-saxonne, dont quelques missionnaires protestants, ont trouvé leur origine dans la méconnaissance chez ceux-ci de l'esprit de ce code. Il faut préciser que les décrets relatifs à la justice ordinaire n'ont été promulgués qu'en avril 1889 et qu'avant 1885, c'est-à-dire à la naissance de l'État Indépendant du Congo, rien n'existait.

En 1893, chaque membre du personnel administratif de l'État Indépendant du Congo possède un petit livre de 120 pages intitulé « Justice répressive », qui contient les différents décrets et arrêtés en application, comprenant 503 articles, ainsi qu'un index pour en faciliter la consultation. On y trouve l'essence de ce que Léopold II souhaitait faire dans la colonie. Et si l'esprit de ces décrets n'a pas été suivi dans les actes par certains, on ne peut pas logiquement en rendre responsable le souverain. Si on n'y parle pas de la chicotte, qui est une peine applicable en droit coutumier, on prévoit néanmoins des peines et des amendes pour les coups et blessures portés volontairement à autrui, y compris aux autochtones, et pour les viols. Ces quelques feuillets qui régendent la vie communautaire en apprennent plus sur la véritable histoire de l'État Indépendant du Congo, du moins sur la volonté qui guide la naissance de celui-ci, que la majorité des livres qui prétendent en écrire l'histoire. Mais la plupart des bibliographies en taisent l'existence.

Les Belges, ceux qui dirigent réellement la colonie², ne se rendent pas compte que les vrais contestataires voire les ennemis d'une société, ce ne sont jamais ceux que celle-ci administre, dirige, qu'elle exploite ou même tyrannise parfois, mais que ce sont toujours ceux qu'elle humilie, de manière volontaire ou non. L'émergence des partis politiques congolais, après cinquante années de colonisation, est sans aucun doute, la prise de conscience de cette humiliation, adroitement mise en lumière et soulignée par des éléments hostiles extérieurs.

La colonisation développée par les Belges fut néanmoins atypique en ce sens qu'au lieu de choisir et de former des élites extraites d'une masse en grande partie ignare comme dans les autres colonies, elle a préféré élever, dans la mesure du

² Je ne parle pas ici des Belgolais, les Belges résidant au Congo, mais de ceux qui dirigent le Congo depuis la métropole.

possible, la masse entière à la connaissance de l'écriture, de la lecture et du calcul, avec l'espoir et le souhait que des élites émergeraient d'elles-mêmes de cette masse. Les Belgois qui avaient vu ces élites émerger pendant la seconde guerre mondiale, en avaient informé les décideurs en métropole pour qu'ils prennent à l'égard de celles-ci les mesures que justifiait cette nouvelle situation. L'avertissement ne fut pas compris ni même entendu. La gestion du Congo fut identique, après la seconde guerre, à ce qu'elle avait été avant celle-ci et les mises en garde des Belgois furent noyées dans l'enthousiasme de la masse des nouveaux arrivants, dont plusieurs administrateurs mal préparés à diriger une colonie, leur brillant diplôme obtenu dans une université étant inadéquat ³ pour leur permettre d'affronter les réalités d'un pays en développement, avec la connaissance acquise et comprise de son évolution progressive.

La fracture date de cette époque ; les forces vives des trois piliers de la colonisation, l'administration, les missions et les milieux d'affaires, ne seront plus appliquées au même endroit ni dans une direction identique et la force résultante sera nettement inférieure à l'ensemble des efforts déployés. L'évidence de cette fracture apparaît durant la seconde guerre mondiale et va se concrétiser à la fin de celle-ci, au moment où des forces extérieures développées habilement par les deux grands blocs à l'ONU, dans les pays voisins ou dans les ambassades, vont venir troubler la gestion du Congo.

Les plus lucides des Belgois avaient anticipé les effets de l'indépendance ; les plus aveugles et les plus naïfs furent surpris ; les hommes politiques belges qui sortaient de l'affaire royale, d'une guerre scolaire et qui entraient dans la période des revendications linguistiques et nationalistes, furent largement dépassés.

Les élus politiques congolais apprirent très vite la différence qui existe entre un tribun et un gestionnaire, mais ne purent jamais la combler. Pourtant le Congo indépendant pouvait envisager le futur avec un énorme avantage sur les autres colonies : une infrastructure récente et moderne ; des finances en équilibre s'appuyant essentiellement sur des productions locales,

³ Certains de ceux-ci n'étaient pas passés dans une école spécialisée en administration coloniale.

manufacturées sur place ou faisant l'objet d'exportations importantes sur des marchés diversifiés ; une nombreuse population jeune et en bonne santé, formée dans un système éducatif complet ; une administration solide et compétente et une Force publique disciplinée.

Le système de gestion de la colonie mis en place par les Belges ayant fait la démonstration de son efficacité, la logique aurait voulu qu'il se fossilise lentement en commençant par les services de l'État où on aurait remplacé petit à petit et de manière progressive, une cellule blanche par une cellule noire.

Mais les tribuns congolais avaient fait des promesses inconsidérées, farfelues parfois, dangereuses souvent pour l'économie du pays. Dans le *Voyage au bout de la nuit*, Céline prétend qu'il n'existe pas de vanité intelligente.

Cinq jours après l'indépendance, Patrice Lumumba lui-même Premier Ministre et Ministre de la Défense nationale ne peut rien faire pour stopper les troubles créés par la Force publique⁴ et deux jours plus tard, le Sénat, où les partis favorables au Premier Ministre détiennent cependant la majorité absolue, va voter une augmentation de salaire stupéfiante au profit des sénateurs.⁵

L'administration va se désagréger très vite par le départ massif des expatriés désireux d'échapper aux troubles et conscients que la garantie de leur carrière n'est plus assurée dans un avenir proche.

Le financement de l'enseignement devient aléatoire ; l'ONU décide qu'elle ne peut supporter financièrement la politique de santé publique mise en place par la Belgique, que la République démocratique du Congo ne peut pas la supporter davantage et qu'il convient d'aligner cette politique sur celles des autres pays africains indépendants, c'est-à-dire lui donner un sérieux coup de frein. La FAO qui est sollicitée pour sauvegarder la recherche agronomique du Congo est moins soucieuse de ce problème que d'organiser l'engagement des chercheurs du Congo pour étoffer ses propres cadres. Dans ce domaine, une

⁴ Le fait que les Bangalas étaient nombreux dans l'armée et que le Ministère de la Défense nationale revendiqué par Jean Bolikango ne lui a pas été attribué, explique peut-être cela.

⁵ Leur rémunération mensuelle passe de 100.000 francs à 500.000 francs.

africanisation anarchique des cadres va complètement désorganiser puis atomiser la recherche et précipiter la paysannerie congolaise dans un déclin préoccupant.

En lui accordant des droits qu'il ne peut maîtriser, on accroît souvent la servitude de l'homme !

On ne peut pas séparer les problèmes qui suivent l'indépendance, du moins jusqu'à l'émergence de Mobutu, de ceux apparus dans la période qui précède celle-ci. Ils ont la plupart du temps les mêmes raisons. La dégénérescence de l'administration était apparue dès l'évidence du souhait d'indépendance et des attermolements des politiciens de la métropole. L'évacuation et la sauvegarde des capitaux étaient un signe évident des doutes qui habitaient les gestionnaires des entreprises, baromètres du niveau de confiance. Des compagnies de droit belge anticipaient l'indépendance en devenant de droit colonial pour leurs composantes africaines.

D'autre part, peu de Belgois étaient des coloniaux convaincus ; la plupart étaient des contractuels spécialisés qui exerçaient leur métier dans la colonie, parce que les conditions de travail y étaient avantageuses, parce que, à compétence égale, le niveau de responsabilité qu'on pouvait atteindre y était nettement plus élevé qu'en Belgique, parce qu'ils avaient, plus qu'en métropole, la sensation et le sentiment d'être socialement utiles et indispensables, et parce que le pays était calme et beau et le peuple attachant. Qu'une ou plusieurs de ces raisons disparaissent, l'intérêt et le charme rompus, leur présence là-bas n'était plus justifiée à leurs yeux.

Il y avait bien sûr, parmi les expatriés, une minorité de colonialistes convaincus mais également, dans une proportion à peu près égale, des anti colonialistes, des anarchistes, des anti belges. J'y ai même rencontré parmi ces derniers des collaborateurs de la dernière guerre qui se reconstruisaient une identité au Congo, mais rumaient leur vengeance envers la métropole par un activisme soutenu.

Cette petite minorité agissante participant surtout à la fracture est, en général, restée dans les centres urbains du Congo après l'indépendance.

Ces centres urbains, au nombre d'une petite trentaine, vont d'ailleurs être les lieux de l'émergence des revendications sociales d'abord, politiques ensuite. Le Congo rural, plus ancré

dans la coutume, restera, quelques années encore, étranger à cette mutation de la société jusqu'à ce que certains propagent l'idée d'indépendance, c'est-à-dire de l'autonomie, de la disposition de soi-même dans un premier temps, puis du droit de se gouverner par ses propres lois.

Voltaire disait que la politique consiste surtout dans le mensonge ; mais peu de personnes parmi les Congolais, étaient aptes, à l'époque, à pénétrer le menteur.

Dans un centre rural important, avant l'indépendance, un parti politique congolais avait promis aux travailleurs les femmes européennes du poste et des listes avaient été dressées, reprenant les noms des travailleurs et ceux correspondants des femmes qui leur étaient attribuées.

Quelques semaines avant l'indépendance, il a fallu qu'un des travailleurs vienne se plaindre au chef du personnel parce que la femme qui lui était attribuée était trop vieille à son goût, pour que cette histoire rocambolesque, mais véridique, soit dévoilée.

Au demeurant, d'autres listes furent également dressées, notamment celles qui reprenaient les noms des expatriés qui devraient obligatoirement quitter le Congo après le 30 juin.

L'évacuation massive et non prévue de l'administration va déstabiliser complètement le pays et surprendre les milieux onusiens, incapables de prendre la relève.

Chapitre 1

On dit que les héritiers s'accrochent mieux des médecins que des confesseurs

Montesquieu, Lettres persanes.

Quel fut l'héritage de la République Démocratique du Congo, le 30 juin 1960 lorsque la colonie du Congo belge accède à l'indépendance ? En d'autres mots, quels sont les bilans de 80 années de présence européenne dans les domaines culturel, économique et social qui vont être gérés dorénavant par les autorités congolaises elles-mêmes, au profit unique de leur peuple. Ces bilans doivent être largement positifs quand on constate, lorsqu'on mentionne le Congo, l'effervescence des grands pays que sont les États-Unis et l'URSS et qu'on entend Couve de Murville, le ministre français, rappeler à la Belgique que la France est prête à prendre sa place comme cela avait été proposé à la conférence de Berlin trois quarts de siècle plus tôt.

Les Belgoles, qui ont été les maîtres d'œuvre, sont conscients que le travail n'est pas terminé, que les équilibres économiques et sociaux atteints sont encore fragiles et que leur tâche de tuteurs, si un souhait congolais se manifeste, peut encore être très utile, sinon nécessaire. Ils savent aussi que les intérêts du portefeuille ne couvrent plus la dette comme ce fut le cas les cinquante années précédentes ; que le nombre de chômeurs en ville est en hausse ; que le taux de croissance de la population autochtone va amplifier tous ces problèmes dans un futur proche et que le budget de l'État, en 1960, n'est présenté en équilibre que grâce à quelques artifices financiers.

La République Démocratique du Congo a néanmoins de sérieux atouts pour envisager un avenir serein.

Une population jeune (plus de 40 % de moins de 15 ans), massivement scolarisée (1.682.195 enfants en 1959-1960) dans des réseaux d'enseignement gratuits et complets (enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur) dont l'organisation était si bien pensée, que l'UNESCO en 1961, entreprenant une réforme pour pallier au départ des Belges, choisira les mêmes objectifs et la même ligne de force que ces derniers avaient mis en place : donner très rapidement

au pays des cadres moyens et supérieurs par la promotion d'un enseignement supérieur de type technique utilisant des programmes et des structures inspirées du modèle occidental. ⁶ D'autre part, l'enseignement bénéficie d'infrastructures récentes et modernes mises en place durant le plan décennal 1948-1958, dont plus de 500 écoles secondaires ⁷ et 2 universités qui sont parmi les premières sur le continent africain et les premières de l'Afrique noire francophone et dont une fut dotée d'un réacteur de recherche nucléaire, le seul en Afrique noire. Les diplômés délivrés y sont d'ailleurs équivalents à ceux des universités belges.

Une population relativement saine grâce à une infrastructure sanitaire unique en Afrique noire, comme elle l'aurait été aussi dans la plupart des pays émergents, et grâce à une politique de santé publique gratuite pour les autochtones. Un hôpital public dans chacun des 136 territoires, auquel il faut ajouter les institutions médicales des missions et celles des entreprises privées, soit un total de 86.000 lits disponibles, c'est-à-dire un lit par 160 habitants. ⁸ Dans cette politique de santé publique, la prévention avait une place primordiale ; des équipes itinérantes circulant à travers le pays, examinaient

⁶ Pyramide des âges de la population autochtone en 1958

Âges	calculé	% M/Total M	% F/Total F
0-4	2.255.531	17,80	17,32
5-9	1.723.877	13,15	12,96
10-14	1.236.076	10,78	8,01
15-19	897.159	6,42	7,19 (nés en 40-45)
20-24	1.023.987	7,16	8,36
25-29	1.193.550	8,76	9,35 (nés pdt. la crise 30)
30-34	1.230.757	8,10	10,53
35-44	1.619.528	12,09	12,96
45-54	1.072.839	9,64	7,87
>55	746.792	6,05	5,31

⁷ Katanga (91), Équatoriale (58), Orientale (95), Léopoldville (164), Kivu (43) et Kasai (68).

⁸ 525 établissements de médecine générale ou spécialisée.

Province	état	missions et privés	total
Katanga	21	41	62
Équateur	30	45	75
Orientale	35	33	68
Léopoldville	40	79	119
Kivu	43	30	73
Kasai	44	84	128

chaque année près de la moitié de la population.⁹ La maladie du sommeil était pratiquement éradiquée, la lèpre était traitée dans plus de 2.000 centres de soins. Les traitements de la malaria étaient complétés par une lutte contre les moustiques dans les centres urbains et dans les zones rurales à risque. Des traitements contre la tuberculose et la poliomyélite étaient également élaborés et suivis. La conséquence la plus évidente de cette politique peut être observée dans la comparaison des taux moyens de natalité et de mortalité, respectivement de 3,5 % et de 1,8 % en 1959. La population est non seulement jeune, mais elle est également en croissance permanente.

Une population dans laquelle près de 1.500.000 personnes sont assujetties à un contrat de travail : dans leur territoire d'origine (55,7%), hors de leur territoire mais dans leur district d'origine (17,9%), hors de leur district mais dans leur province d'origine (12,6%) et dont 8,3% sont occupés hors de leur province d'origine. Le Congo belge offre même du travail à près de 65.000 Africains (5,5%) des pays limitrophes. Tous ces travailleurs bénéficient d'une législation sociale inspirée de celle de la métropole.

Les avantages garantis sont : une journée de travail de 8 heures, le repos dominical et aux jours fériés légaux, les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits, des congés payés et le voyage aller et retour vers leur lieu d'origine payé, des allocations familiales, une pension de vieillesse, des allocations aux veuves et aux orphelins, une indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles, des allocations d'invalidité, l'accès à une bourse du travail. Ils bénéficient en outre d'un système de protection légale (une assistance sociale, des inspections du travail et de l'hygiène au travail, d'un livret du travail, d'un code du travail, de règlements d'entreprise, d'une police du travail, de contrats d'apprentissage). Ils profitent également de la liberté syndicale, du droit de grève et sont protégés par des unions professionnelles et par des organismes de contact tels que les conseils indigènes d'entreprises, les comités locaux de travailleurs et par le TEPSI (commissions régionales et provinciales du travail et du progrès social). Il existe enfin des

⁹ Cas dépistés, traités et soignés : trypanosomés (12.314), tuberculose (23.904), lèpre (267.226), syphilis (57.329), pian (141.096).

procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits collectifs du travail. Aucun travailleur d'aucune autre colonie au monde ne bénéficie d'une telle protection sociale, que pouvaient envier également les travailleurs des nombreux pays récemment indépendants et qui ferait même le bonheur de beaucoup de pays dits civilisés. Il suffit de constater comment les travailleurs de la Chine communiste sont traités aujourd'hui !

C'est le gouverneur de province qui fixe le salaire minimum global, éventuellement les rations en contre-valeur, la gratuité des logements ou d'autres indemnités.

Pour donner une idée de l'importance des salaires, une enquête de 1955 révèle qu'un travailleur, marié et père de 4 enfants gagne en moyenne par jour 6,2 € actuels en pouvoir d'achat, mais les cadres moyens congolais (comptables, contremaîtres) gagnent, à l'époque, l'équivalent de 250 € actuels par mois. Les salaires du Congo sont, de très loin, les plus élevés de toute l'Afrique subsaharienne. Le produit intérieur brut (P.I.B.) annuel moyen par habitant était, à l'époque de l'indépendance, de 4.500 francs belges, soit en pouvoir d'achat actuel, l'équivalent de 670 €.

Une population qui peut bénéficier aussi de nombreuses œuvres sociales comme le Fonds d'avance qui effectue des prêts (11.720 prêts en 1957 pour un montant de 711.342.824 francs) ; comme le Fonds du Roi dont 4.427.622 francs de libéralités sont accordés à 3.491 bénéficiaires la même année ; comme l'accession à la propriété privée pour 11.058 familles qui ont acheté un des 27.220 logements construits entre 1952 et 1957 ; comme l'accession aux très nombreuses fondations d'entreprises, notamment :

- la fondation Symétain pour l'amélioration du bien-être des indigènes ;
- le fonds social Linea ;
- fondation Elakat pour le bien-être indigène (compagnie d'élevage et d'alimentation au Katanga) ;
- la fondation Tabacongo pour l'amélioration du bien-être des indigènes ;
- la fondation du bien-être indigène de la société Utexléo ;
- le fonds social du Kivu ;

- la fondation Marcel Costier pour l'amélioration du bien-être des indigènes ;
- la fondation du groupe Cotonco pour l'amélioration du bien-être des indigènes ;
- sans oublier le fonds du Bien-Être indigène dont on a longuement parlé dans une autre publication.

Une politique sociale réfléchie, unique, exemplaire que certains se plaisent à appeler du paternalisme.

En fait, la Belgique est un pays qui préfère privilégier les opérations commerciales à la domination stérile et avoir une attitude qui, sur le plan international, favorise ses affaires. Sa ligne de force à l'époque est celle de la bourgeoisie catholique qui la dirige : favoriser le développement harmonieux de la famille, l'éducation correcte des enfants et la conduite saine et honnête des affaires. Elle estime que sa mission au Congo est celle d'une tutelle des indigènes, en garantissant leur éducation avec une chance égale pour tous, sans le préjugé élitiste intéressé des autres systèmes de colonisation, en protégeant leur santé et en gérant leur patrimoine uniquement pour leur compte. Mais c'est néanmoins sans problème de conscience qu'elle estime pouvoir recueillir, à l'extérieur du Congo, les fruits de sa bonne gestion intérieure.

Une population congolaise qui prend également de bonnes habitudes d'épargne. On en précisera l'importance au chapitre suivant.

Nous parlerons également dans d'autres chapitres, de la population rurale et du portefeuille de l'État.

La République Démocratique du Congo bénéficiera également, après le 30 juin 1960, à côté d'organisations administratives et judiciaires exemplaires, de nombreux services spécialisés notamment :

- un service météorologique (3 centres, 899 stations) ;
- un service de l'urbanisme (24 plans approuvés, 51 à l'étude) ;
- un service postal (71 millions de correspondances, 600.000 colis postaux, 531.000 mandats, 963.000 chèques postaux, 1.600 tonnes de courrier aérien) ;
- un service télégraphique (201 bureaux, 257 stations radios, 5,6 millions de transmissions annuelles) ;

- un service téléphonique (19 réseaux, 35 circuits radiophoniques) ;
- d'écoles organisées par les services spécialisés (42 écoles des postes, une école des douanes, une école de spécialisation de l'aéronautique, une école de météorologie, 2 écoles de télécommunication, 4 écoles d'arpentage).

De nombreux organismes parastataux viennent compléter les activités officielles et courantes de l'État dans les domaines sociaux, économiques et scientifiques, médicaux ou culturels.

Parastataux à objectifs sociaux :

- Office des cités africaines (O.C.A.) ;
- Fonds du Roi déjà mentionné précédemment ;
- Fonds colonial des invalidités (FONCOLIN) ;
- Fonds du Bien-Être indigène (F.B.I.) ;
- Fonds des victimes militaires des campagnes d'Afrique ;
- Fonds spécial d'allocations pour employés ;
- Fonds colonial d'allocations pour employés ;
- Caisse des pensions des travailleurs du Congo belge ;
- Caisse coloniale des pensions et allocations familiales pour employés.

Parastataux à objectifs économiques, dont les trois premiers cités* sont à pouvoir concédant :

- *Comité spécial du Katanga (C.S.K.) ;
- *Comité National du Kivu (C.N.Ki) ;
- *Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (C.F.L.) ;
- Office des Produits agricoles du Kivu (O.P.A.K.) ;
- Office des produits agricoles de Stanleyville (O.A.A.S.)
- Office des produits à Costermansville (OPAC)
- Office du café robusta (O.C.R.) ;
- Caisse de réserve cotonnière ;
- Office d'exploitation des transports coloniaux (OTRACO) ;
- Régie des distributions d'eau et d'électricité (REGIDESO) ;
- Caisse d'épargne du Congo belge ;
- Banque centrale du Congo belge ;
- Office du tourisme ;